Nations Unies A/C.2/77/SR.17

Assemblée générale
Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
6 janvier 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 17e séance
Tenue au Siège, à New York, le vendredi 14 octobre 2022, à 10 heures

Présidence : M^me^ Stoeva . . . . . (Bulgarie)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Point 23 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

b) Coopération Sud-Sud pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

22-23311 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/77/310)

Point 23 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/77/69–E/2022/47 et A/77/69/Add.1–E/2022/47/Add.1)

b) Coopération Sud-Sud pour le développement (A/77/297)

1. **M. Williams** [Directeur du Bureau de New York, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], présentant le rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/77/310), dit que le Nouveau Programme pour les villes n'est pas un programme indépendant, mais plutôt un plan de marche visant à atteindre les objectifs de développement durable, à renforcer l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à promouvoir la cohésion sociale, essentielle à la consolidation de la paix. Cela a été rappelé dans des termes clairs à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'application du Nouveau Programme pour les villes, le 28 avril 2022, par les représentants de 87 États Membres, des groupes régionaux d'Afrique, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de l'Union européenne et du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Le résumé établi par le Président de la réunion de haut niveau et l'annexe présentent les mesures que les États Membres se sont engagés à prendre dans les domaines du logement, du financement, du climat, de la localisation et du relèvement postcrise pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le rapport met également en lumière la onzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue à Katowice (Pologne), en juin. Grâce à une participation très importante, en ligne comme en présentiel, cette session compte parmi les réunions internationales de ce type les plus inclusives, les plus accessibles et les plus neutres sur le plan climatique jamais organisées.

3. La stratégie en faveur de l'urbanisation durable qui est déployée à l'échelle du système des Nations Unies est fondée sur une approche systémique qui vise à aider les pays à appliquer le Nouveau Programme pour les villes et préconise que les entités des Nations Unies œuvrent dans le cadre des activités interinstitutionnelles menées aux niveaux mondial, régional et national.

4. Dans son rapport, le Secrétaire général a invité instamment les États Membres à tirer parti de l'élan insufflé par la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'application du Nouveau Programme pour les villes. Les recommandations du Secrétaire général concernent le logement convenable, le fait d'exploiter le développement urbain durable pour promouvoir l'action climatique, protéger la biodiversité et réduire la pollution, ainsi que la gouvernance à plusieurs niveaux et la localisation, qui compteront pour beaucoup dans la réalisation des objectifs. La manière dont les villes répondent aux crises conditionne la réduction de celles-ci et le relèvement au niveau national.

5. Enfin, comme cela est clairement indiqué dans le Nouveau Programme pour les villes, le renforcement des systèmes de financement municipaux et des régimes budgétaires des collectivités locales de même que la bonne gestion de l'utilisation des terres constituent le meilleur fondement pour le financement d'infrastructures et de services de base durables.

6. **M^me^ Barthélemy** (Directrice du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/77/69-E/2022/47) et le rapport du Secrétaire général intitulé « Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : financement du système des Nations Unies pour le développement » (A/77/69/Add.1-E/2022/47/Add.1), dit que, grâce aux réformes ambitieuses du système des Nations Unies pour le développement menées au cours des quatre dernières années, le système est aujourd'hui plus à même d'aider les pays à répondre aux crises actuelles et à atteindre les objectifs de développement durable. L'ONU a été choisie comme partenaire de développement privilégié par 70 % des gouvernements, loin devant les autres institutions multilatérales et régionales. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle moteur plus important, les résultats communs font l'objet d'une plus grande attention et les gouvernements reconnaissent dans une large mesure que les équipes de pays travaillent

davantage en collaboration. Des progrès considérables ont été faits dans la mobilisation des moyens régionaux des Nations Unies. De plus, l'engagement concernant les bureaux multipays s'est concrétisé et toutes les équipes de pays des Nations Unies ont mis en place des stratégies relatives aux activités d'appui avant la date prévue.

7. Il n'en reste pas moins qu'il faut s'employer davantage à offrir toute l'aide dont les pays en développement ont besoin pour atteindre les objectifs de développement durable dans le contexte actuel de crises et veiller à ce que les coalitions thématiques régionales soient promptes à réagir et apportent une aide coordonnée tenant compte des besoins des pays. Le partage des locaux et la mise en place de services administratifs communs ont pris du retard et aucun progrès n'a été réalisé en vue d'atteindre l'objectif de 30 % fixé pour les ressources de base. On enregistre d'ailleurs une diminution des ressources de base depuis 2019. Le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents reste lui aussi inférieur aux besoins. Il est essentiel de respecter pleinement les engagements pris dans le cadre du pacte de financement pour garantir que le soutien apporté par le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs soit coordonné et adéquat.

8. Plusieurs leviers de changement transversaux sont suggérés dans le rapport : renforcer le savoir-faire des équipes de pays des Nations Unies pour offrir un appui coordonné aux pays qui sont engagés dans une transition sur le plan de l'énergie, des systèmes alimentaires et de la desserte numérique ; tirer parti du rôle fédérateur de l'Organisation pour aider les gouvernements à attirer des partenariats, des savoir-faire, des financements et des solutions de développement, qui devront atteindre un niveau sans précédent ; achever les réformes, notamment en ce qui concerne l'efficacité des opérations, la mise à disposition des compétences régionales au niveau national, et l'apport d'une aide cohérente en fonction des besoins humanitaires, de développement et de sécurité. Dans son rapport, le Secrétaire général préconise aussi d'accélérer les changements de comportement nécessaires afin que le système pour le développement offre collectivement la meilleure aide possible, notamment grâce au cadre révisé de gestion et de responsabilité. Il est également recommandé de respecter pleinement les engagements pris dans le cadre du pacte de financement, en commençant par le financement intégral du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Des orientations et un appui stratégiques et constants de la part des États Membres sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

9. **M^me^ Wang** Xiaojun Grace (Directrice des Fonds d'affectation spéciale, Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/77/297), dit que, pendant la riposte mondiale à la pandémie de COVID-19, les pays en développement se sont davantage soutenus les uns les autres en collaborant de manière multilatérale dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en particulier pour ce qui est de l'accès aux vaccins et la répartition équitable de ces derniers. Toutefois, à cause des répercussions générales à long terme de la pandémie et d'autres crises, les pays en développement manquent encore plus de fonds pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il convient d'élargir et de renforcer l'accès des pays en développement au financement du développement à des conditions favorables, notamment par l'intermédiaire des banques de développement basées dans le Sud.

10. La pandémie a accéléré la transition numérique et le passage des plateformes de collaboration sur site aux plateformes en ligne, élargissant ainsi la portée de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Cela dit, la fracture numérique étant importante, l'investissement étranger direct à caractère technologique dans les pays en développement est encore relativement faible. Pour surmonter ces difficultés, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire requièrent une base plus large d'acteurs qui adoptent les technologies numériques, notamment en partageant volontairement les licences, les technologies et le savoir-faire. Le transfert de technologies vers les pays du Sud et l'innovation locale pourraient permettre d'introduire les innovations scientifiques dans les pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés.

11. À la suite de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, la coopération Sud-Sud a été solidement implantée dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement. En 2021, plusieurs entités des Nations Unies ont élargi leurs gammes de programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, ont renforcé les réseaux numériques pour le partage des connaissances, la codification des bonnes pratiques et la négociation de partenariats, ont favorisé l'élaboration des politiques et ont promu le développement, le transfert et la diffusion des technologies vers les pays en développement. Un grand nombre de ces entités ont inclus la coopération Sud-Sud dans leur cadre stratégique ou leurs instruments de planification et de programmation. De surcroît, le nombre d'entités disposant d'une unité chargée de la

coopération Sud-Sud a augmenté. Néanmoins, en décembre 2021, trois entités sur cinq n'avaient pas encore alloué de budget aux activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

12. La Stratégie de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au service du développement durable applicable à l'échelle du système des Nations Unies a commencé à être mise en œuvre en 2021. Dans le cadre du mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a coordonné l'élaboration d'un cadre de suivi et a rationnalisé la collecte des données afin de suivre les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie. Des mesures sont également prises pour favoriser l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable à l'échelon national, selon qu'il convient et conformément à la résolution 76/221 de l'Assemblée générale.

13. Les fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud gérés par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont permis au système des Nations Unies de soutenir les projets de coopération Sud-Sud sur le terrain, notamment en acheminant rapidement plus de 12 millions de dollars au total dans plus de 30 pays pour appuyer la riposte immédiate à la pandémie et atténuer son impact socioéconomique.

14. Dans le rapport, les entités des Nations Unies sont encouragées à renforcer encore leurs capacités institutionnelles et à allouer des ressources humaines et financières adéquates aux activités d'appui de la coopération Sud-Sud, à continuer d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités institutionnelles pour planifier et gérer les projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et à soutenir les initiatives de coopération Sud-Sud au niveau national, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

15. Dans son rapport, le Secrétaire général se réjouit de la conférence ministérielle qui doit se tenir à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et indique souscrire pleinement aux dialogues ministériels, notamment à ceux organisés dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, qui offrent l'occasion d'examiner la contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à la réalisation des objectifs de développement durable et de déterminer les domaines dans lesquels l'aide du système des Nations Unies devrait être apportée en priorité.

16. Dans le rapport, on trouve également une recommandation visant à intégrer davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les résolutions, en particulier lorsque ces dernières concernent des domaines où ces types de coopération pourraient dynamiser sensiblement la réalisation des objectifs de développement durable et permettre de répondre aux crises climatique, alimentaire et énergétique, en plaçant clairement au premier plan les femmes, les enfants et les jeunes et en veillant à ne laisser personne de côté. Il serait souhaitable que la Deuxième Commission formule des orientations générales sur la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

17. Enfin, dans son rapport, le Secrétaire général appelle les États Membres et les partenaires à accroître les contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et aux autres mécanismes de financement pertinents afin que le système des Nations Unies pour le développement dispose de ressources suffisantes pour faire progresser les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire soutenues par les pays en développement. Il propose notamment de créer un guichet de financement de la coopération triangulaire dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

18. **M^me^ Larue** (République dominicaine) demande à M. Williams en quoi le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a facilité les activités d'ONU-Habitat et comment les bureaux régionaux pourraient être encore renforcés.

19. **M^me^ Chimbiri Molande** (Malawi) demande de quelle manière le système des Nations Unies peut aider des pays comme le Malawi à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et à faire en sorte que l'application de normes pour les logements urbains crée une véritable résilience face aux changements climatiques. Elle ajoute que l'aménagement rural est à la traîne et suggère à M. Williams de s'exprimer au sujet des mesures permettant de répondre aux besoins des personnes qui proviennent des zones rurales et affluent vers les zones urbaines, en quête de meilleurs moyens de subsistance.

20. **M. Williams** [Directeur du Bureau de New York, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], répondant à la représentante de la République dominicaine, dit que, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale et avec l'appui du Bureau

de la coordination des activités de développement, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a travaillé en étroite collaboration avec ONU-Habitat pour définir des programmes d'urbanisation conjoints dans tous les plans-cadres de coopération et pour assurer leur mise en œuvre. La coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents visait auparavant essentiellement à obtenir des résultats en matière d'urbanisation et de logement en application des plans-cadres de coopération. Or, à la suite d'une série de consultations avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents organisées lors des sessions du Forum urbain mondial de 2020 et 2022, l'attention a été recentrée sur l'élaboration de programmes d'urbanisation conjoints, l'idée étant que les plans-cadres de coopération permettent d'obtenir de multiples résultats qui soient adaptés aux questions prioritaires de chaque pays, qu'il s'agisse par exemple des changements climatiques ou de l'élimination de la pauvreté. Le Bureau de la coordination des activités de développement et ONU-Habitat ont récemment lancé un programme conjoint avec 29 coordonnatrices et coordonnateurs résidents, 29 équipes de pays et 3 bureaux multipays pour explorer ces nouvelles approches et déterminer comment appliquer au mieux la planification et les politiques urbaines.

21. L'orateur, répondant à la représentante du Malawi, dit que les questions de logement et d'infrastructure qu'elle a soulevées constituent une préoccupation majeure aussi bien pour les pays du Nord que pour les pays du Sud et qu'elles ont été abordées à plusieurs reprises lors de la réunion de haut niveau sur l'application du Nouveau Programme pour les villes. Tout est mis en œuvre pour réduire au minimum l'impact environnemental de la construction de logements grâce à l'utilisation de technologies et de matériaux de construction appropriés, notamment des matériaux réutilisés. Dans cette optique et pour déterminer la durabilité des investissements dans les infrastructures, ONU-Habitat collabore avec des entités du secteur privé.

22. L'incidence de l'urbanisation sur le développement rural est un point important non seulement pour le Malawi, mais aussi pour d'autres États Membres. Dans bien des cas, l'urbanisation la plus agressive ne se produit pas dans les grandes villes, mais plutôt dans les petites villes et les petites zones rurales. Par exemple, dans certaines villes d'Afrique de l'Est, la population est passée de 5 000 habitants à 50 000, voire 100 000. Il convient donc de s'interroger sur les moyens les plus appropriés pour renforcer ces villes de plus petite taille et collaborer avec elles au sujet de la gouvernance, des infrastructures et des possibilités d'emploi dans la production agricole, notamment la transformation des aliments, et d'autres activités décentralisées qui pourraient être réalisées dans les communes au lieu des capitales.

23. **M. Ramos de Alencar da Costa** (Brésil) demande à M. Williams comment la croissance des centres urbains pourrait être maîtrisée de sorte que des terres agricoles fertiles ne soient pas perdues et que la croissance urbaine ne tire pas la production agricole vers le bas dans les pays en développement.

24. **M. Williams** [Directeur du Bureau de New York, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], répondant au représentant du Brésil, dit que l'étalement urbain est un problème majeur, car les gens continuent d'affluer dans les villes, qui s'étendent toujours plus loin. La question de la prévention des atteintes à la biodiversité et à la production agricole dans les zones périurbaines sera étudiée à l'occasion de la prochaine réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra au Canada. Pour la première fois, ONU-Habitat a été invité à participer à la Conférence et à s'exprimer à ce sujet.

25. Actuellement, c'est la production alimentaire des petits exploitants agricoles qui domine dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud et du Sud-Est. L'essor de l'agrobusiness à grande échelle et des grandes exploitations conduit à s'interroger non seulement sur la préservation des terres agricoles, mais aussi sur les moyens de subsistance qui subsisteront. Il faudra déterminer quel type de production agricole est le plus approprié et trouver le bon équilibre entre agrobusiness à grande échelle et petites exploitations.

26. **M. Khan** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les multiples crises mondiales, en particulier la pandémie de COVID-19, l'augmentation des tensions géopolitiques et la récession économique, ont touché de manière disproportionnée les pays en développement et ont encore réduit la marge de manœuvre budgétaire dont on dispose pour respecter les engagements pris dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes. En outre, la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques et les effets dévastateurs des inondations et autres catastrophes naturelles viennent s'ajouter aux obstacles déjà considérables à la réalisation de l'objectif de développement durable nº 11 sur les villes et les établissements humains. Le Groupe insiste sur le fait qu'il est urgent d'obtenir des subventions et des financements à des conditions favorables et d'accroître les fonds destinés à l'action climatique, en particulier à

l'adaptation. Il appelle également à la création d'un mécanisme indépendant de financement pour les pertes et préjudices à l'occasion de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

27. Le programme de développement étant gravement compromis, il est urgent de renforcer le multilatéralisme et de réaffirmer les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui visent à ne laisser personne de côté et à aider les personnes plus défavorisées en premier. Malheureusement, les activités de développement sont souvent reléguées au second plan et la communauté internationale n'y accorde pas autant d'attention et de ressources qu'à d'autres questions, comme les questions humanitaires. À cet égard, le Groupe salue l'assiduité avec laquelle le Secrétaire général s'emploie à maintenir l'attention sur les questions de développement et à améliorer le volet développement du système des Nations Unies.

28. En tant que pays de programme, les pays membres du Groupe sont satisfaits des améliorations qui ont été apportées jusqu'à présent au système pour le développement dans le cadre de son repositionnement et au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Groupe souligne que le système des Nations Unies pour le développement devrait encourager la constitution de réserves de projets pouvant être financés, soutenir l'augmentation des capacités de production et l'industrialisation dans les pays de programme et faciliter l'accès au financement à des conditions favorables. Il devrait également contribuer à renforcer la capacité des pays en développement à monter des projets qui peuvent être financés grâce à la mobilisation de fonds privés importants en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Le Groupe constate toutefois avec préoccupation que les fonds alloués au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux activités de développement en général sont insuffisants, c'est pourquoi il continue de préconiser un financement suffisant, prévisible et durable des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, qui sont essentielles pour réaliser les objectifs de développement durable. Compte tenu de la rareté des fonds, les entités du système des Nations Unies pour le développement devraient utiliser leurs ressources de manière coordonnée et efficace en respectant les priorités, les plans et les politiques des pays de programme.

29. La pandémie a entraîné une intensification de la coopération Sud-Sud. Cette dernière ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud, mais, au contraire, vient la compléter et devrait toujours être mue par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation par les pays, d'indépendance, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'avantage mutuel.

30. Le Groupe réaffirme qu'il faut s'efforcer de parvenir à un système international de coopération pour le développement qui tienne compte du caractère multidimensionnel du développement. Les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies devraient prendre des mesures concrètes pour renforcer l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, qui ne peuvent pas être mesurées ou évaluées de la même manière que l'aide publique au développement, car leur valeur ne se limite pas aux coûts directs et indirects. De ce fait, le Groupe salue l'adoption, par la Commission de statistique, d'un cadre conceptuel et attend avec intérêt de voir comment ce dernier sera perfectionné et appliqué, sous la coresponsabilité de la CNUCED.

31. **M. Edokpa** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a permis d'obtenir un appui plus cohérent, plus efficace et de meilleure qualité, adapté aux besoins et aux priorités des pays en matière de développement durable. En tant que principal groupe bénéficiaire, le Groupe salue la réforme du système des Nations Unies pour le développement et du réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

32. On ne saurait trop insister sur la place centrale que tient l'élimination de la pauvreté dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le Groupe estime que, dans le contexte de la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les nouvelles équipes de pays, qui sont aux avant-postes, devraient jouer un rôle déterminant à cette fin en aidant les pays de programme à atténuer les divers effets de la pandémie de COVID-19. Le Groupe juge pertinents les nouveaux cadres de coopération, qui alignent les travaux des équipes de pays des Nations Unies sur les priorités et les besoins nationaux en vue de promouvoir le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

33. Le Groupe attend avec impatience que le processus de recrutement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit repensé et demande au Secrétaire général de veiller à ce qu'il y ait une représentation équilibrée des genres dans le cadre de ce processus et que des personnes provenant de pays du Sud soient nommées. Le financement du système des

coordonnatrices et coordonnateurs résidents reste source de préoccupation. Bien que le Groupe soit foncièrement en faveur des contributions obligatoires, il encourage les donateurs à s'engager à verser des contributions volontaires sur plusieurs années au fonds d'affectation spéciale pour le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Groupe constate avec satisfaction les premières manifestations positives du pacte de financement et estime qu'il faut véritablement s'efforcer de compenser le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources.

34. Les capacités régionales devraient être renforcées et les priorités régionales immédiates, notamment la transformation économique, les transferts de technologies et l'action climatique, devraient être mises en œuvre grâce à l'application de programmes plus cohérents, ciblés et faciles à gérer. À cet égard, l'action collective, de l'étape de planification à celle du suivi, et la cohérence entre les programmes nationaux et régionaux devraient être renforcées en vue d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 et de l'Accord de Paris. On a besoin de toute urgence d'un système des Nations Unies pour le développement à l'échelle régionale qui soit fondé sur la coopération et qui puisse apporter un appui cohérent aux États Membres.

35. **M^me^ Motsumi** (Botswana), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que la pandémie de COVID-19 et les nombreux autres problèmes auxquels le monde fait face ont creusé les inégalités existantes et créé de nouvelles vulnérabilités dans de nombreux pays en développement sans littoral. Ces pays ont besoin d'un soutien accru de la part d'ONU-Habitat et de l'ensemble du système des Nations Unies pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030. Par souci de cohérence, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes devraient être associés au suivi et à l'examen du Programme 2030 et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

36. Les pays en développement sans littoral voient d'un bon œil la volonté du Secrétaire général d'accorder une attention spéciale aux pays en développement enclavés, qui constituent un groupe vulnérable particulier. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait aider les pays à amorcer une reprise transformatrice et à renforcer leur résilience à long terme face aux chocs. De ce fait, le Groupe souscrit à l'action menée par le Secrétaire général pour transformer le système des Nations Unies pour le développement en un système plus à même de répondre à leurs besoins, notamment grâce à un financement adéquat, prévisible et suffisant.

37. Le Groupe constate avec satisfaction que les nouveaux coordonnateurs et coordonnatrices résidents se sentent mieux outillés et que les cadres d'appui aux pays sont plus fructueux. Le système des Nations Unies devrait continuer de mettre à profit le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour renforcer, dans les pays en développement sans littoral, la coordination du Programme d'action de Vienne à l'échelle nationale. Il conviendrait pour ce faire de mieux coordonner les programmes d'aide humanitaire, de développement et de paix, de mettre en place des mécanismes communs d'analyse, de planification, de programmation et de financement et de favoriser la coopération entre les bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents et les points de contact nationaux. Les efforts de coordination et le soutien déployés à cet effet devraient être renforcés par l'intermédiaire du Groupe consultatif interorganisations pour les pays en développement sans littoral, surtout dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en 2024.

38. Dans l'idée de recevoir une assistance financière et technique plus importante pour la Conférence et pour l'application concrète du Programme d'action de Vienne, le Groupe se réjouit de pouvoir compter sur le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en complément de la coopération Nord-Sud.

39. **M^me^ St. John-Sebastian** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que les répercussions économiques et financières à long terme de la COVID-19 ainsi que les changements climatiques, contre lesquels les petits États insulaires en développement, doivent lutter pour assurer leur survie, continuent de freiner les avancées dans la réalisation des objectifs de développement durable et des autres objectifs convenus au niveau international. Alors que le multilatéralisme et l'aide d'urgence adaptée aux plus défavorisés, à commencer par les petits États insulaires en développement, n'ont jamais été aussi importants, on assiste, dans le monde, à une régression vers le nationalisme et le protectionnisme.

40. L'Alliance salue l'établissement du bureau multipays du Pacifique Nord dans les États fédérés de Micronésie et l'affectation de coordonnatrices et coordonnateurs supplémentaires dans plusieurs pays couverts par les bureaux multipays. Elle salue également les mesures indispensables qui visent à

rendre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents plus aptes à remplir leur mission en améliorant leurs compétences et les outils dont ils disposent et en élargissant le vivier de candidats aux postes de coordonnateur(trice) résident(e) pour y inclure des personnes extérieures au système des Nations Unies ou provenant des différentes entités du système des Nations Unies pour le développement. L'Alliance espère que les petites entités seront elles aussi prises en compte. La proposition de recruter des personnes originaires de petits États insulaires en développement et des personnes ayant une expérience et des compétences particulières dans les domaines intéressant ces États aplanirait la courbe d'apprentissage abrupte et permettrait qu'un plus grand nombre de coordonnatrices et coordonnateurs résidents soient opérationnels dès leur entrée en fonction.

41. En prévision de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, l'Alliance demande aux entités du système des Nations Unies pour le développement et aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'aider par tous les moyens les petits États insulaires en développement à recueillir des informations sur la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA) en collaboration avec le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Cela faciliterait la définition d'un nouveau plan d'action ciblé à l'horizon 2030 et au-delà.

42. Il n'est plus acceptable que les acteurs du système des Nations Unies pour le développement se plaignent du manque de données relatives aux petits États insulaires en développement sans prendre de mesures concrètes pour remédier aux problèmes systémiques. L'Alliance espère que les données éparses pourront être rassemblées à un même endroit ou dans une base centrale pour les petits États insulaires en développement.

43. En tant que pays du Sud, les États membres de l'Alliance sont convaincus que la coopération Sud-Sud reste capitale pour obtenir les ressources et établir les partenariats entre pairs nécessaires à la facilitation du Programme 2030. Cette coopération a également été un atout essentiel lors de la pandémie de COVID-19. Cela dit, elle ne peut pas remplacer les partenariats Nord-Sud ou l'aide publique au développement.

44. Il est décourageant de constater qu'en dépit de leurs vulnérabilités évidentes, les petits États insulaires en développement sont le groupe de pays auquel les États contributeurs accordent le moins d'importance au moment de prendre des décisions en matière de financement. Cela étant, l'Alliance se réjouit des travaux en cours qui visent à élaborer un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement et salue les efforts déployés par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres partenaires pour matérialiser cet indice. Les entités du système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales, les banques de développement et les donateurs devraient veiller à ce que cet indice, aussitôt adopté, soit appliqué.

45. **M. Chindawongse** (Thaïlande), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que, dans la région de l'ASEAN, la moitié de la population vit en zone urbaine et que 70 millions de personnes supplémentaires devraient vivre en ville d'ici à 2025. S'il est vrai que l'urbanisation a été un moteur essentiel de croissance économique dans les pays de l'ASEAN, aujourd'hui, de nombreuses villes de la région comptent parmi les agglomérations les plus vulnérables du monde face aux catastrophes naturelles en raison des changements climatiques.

46. Consciente du fort impact mondial que pourraient avoir ses actions déployées à l'échelle régionale, l'ASEAN a mis en place plusieurs initiatives et stratégies. Le Réseau des villes intelligentes de l'ASEAN est une plateforme de collaboration qui réunit 26 villes et qui vise à stimuler la coopération au moyen de solutions technologiques et innovantes. L'objectif est de tirer parti des avantages de la transformation numérique tout en prenant en considération ses risques et ses écueils. Dans le cadre de sa transition vers une économie sobre en carbone, l'ASEAN a adopté un cadre pour une économie circulaire qui établit une voie structurée pour parvenir aux objectifs à long terme d'efficacité énergétique, de résilience économique et de croissance durable. À cet égard, les États membres de l'ASEAN réaffirment leur attachement à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris. En 2021, l'ASEAN a adopté la Déclaration de Bandar Seri Begawan sur l'initiative stratégique et globale visant à coordonner les interventions des différents piliers de l'ASEAN en situation d'urgence et en cas de catastrophe (ASEAN SHIELD). L'ASEAN compte coopérer avec l'ONU, ONU-Habitat et tous ses partenaires pour construire un futur dans lequel les villes seront intelligentes, durables et résilientes.

47. En ce qui concerne les activités opérationnelles de développement, l'ASEAN apprécie l'approche globale adoptée par le système des Nations Unies pour le développement ainsi que sa ligne de conduite générale et cohérente. Elle encourage les partenaires à assurer un financement suffisant, prévisible et durable pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin que les solutions apportées soient cohérentes, efficaces, rationnelles, responsables et adaptées aux priorités et aux besoins de chaque pays.

48. L'ASEAN salue les avancées dans l'exécution du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025). En collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et dans l'idée de dégager des complémentarités, elle a recensé et enrichi les objectifs communs qui figurent dans les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et dans le Programme 2030. L'ASEAN réaffirme sa volonté d'intensifier la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du document d'orientation sur le thème des complémentarités pour la période 2020-2025 et de réaliser effectivement les objectifs de développement durable du Programme 2030. À cette fin, l'économie biologique-circulaire-verte et d'autres modèles de durabilité ont été explorés comme moyen de compléter les efforts régionaux pour progresser dans la réalisation des objectifs et accélérer l'édification d'une communauté de l'ASEAN en vue d'un avenir plus durable et plus résilient. L'Association réaffirme également son appui constant aux travaux du Centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable visant à renforcer la coopération en matière de développement durable.

49. L'ASEAN se félicite que l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, coorganisée par la Thaïlande, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la CESAP, se soit tenue à Bangkok en septembre 2022. Dans ce contexte, l'ASEAN continuera de promouvoir l'échange des meilleures pratiques ainsi que la coopération technique dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

50. **M^me^ Arif** (Norvège), s'exprimant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), dit qu'il serait important d'écouter ce qu'ont à dire les parties prenantes au niveau national sur ce qui fonctionne effectivement et, au contraire, ce qui ne fonctionne pas. La transparence est indispensable pour maintenir la confiance dans le système des Nations Unies et sa réforme. À cet égard, le cas du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a fait ressortir combien il est important de veiller à la transparence et à ce que tous les documents d'orientation et rapports internes concernant l'ensemble du système soient à la fois facilement accessibles, compréhensibles et disponibles pour le public.

51. Dans les pays touchés par un conflit, il serait judicieux qu'une approche solide fondée sur les interactions prenne le relais des approches systémiques. Les pays nordiques souhaitent savoir en quoi la réforme renforce les liens entre les activités humanitaires, les activités de développement et les activités de consolidation de la paix à l'échelon national. Ils attachent une importance particulière au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et estiment que ces derniers ne seront véritablement aux commandes de ces activités que si le cadre de gestion et de responsabilité est pleinement appliqué.

52. Le projet de cadre de résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sera essentiel pour contrôler dans quelle mesure le système répond aux attentes. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable doit mettre en évidence l'avantage comparatif du système des Nations Unies dans chaque pays. L'analyse commune de pays, qui permet d'étudier les causes profondes des inégalités, de la pauvreté et de la vulnérabilité, est un point de départ indispensable. Le mode de financement actuel continue d'entraver la réforme et les fonds insuffisants alloués au nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents restent une source de préoccupation.

53. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ont un effet multiplicateur lorsqu'il s'agit de parvenir à une croissance soutenue et partagée, d'éliminer la pauvreté et de favoriser le développement durable. Les pays nordiques s'attendent à une mise en œuvre complète du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

54. Au niveau de la culture institutionnelle, la grande détermination de la direction et la forte volonté politique ont guidé la mise en œuvre des réformes, qui, pour être viables, supposent des changements culturels et comportementaux. Pour que ces réformes soient menées à bien, il faut que les entités des Nations Unies et les États Membres y adhèrent et se les approprient lorsque des discordances entre le Siège et les acteurs sur le terrain donnent lieu à des conduites en décalage avec les engagements pris au niveau mondial.

55. **M^me^ Chimbiri Molande** (Malawi), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés,

dit que, à bien des égards, le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, adopté en mars 2022, marque une nouvelle ère pour ces pays. Pour mettre en œuvre ce programme aujourd'hui, à l'heure où la communauté internationale s'efforce de régler des problèmes inédits et de saisir les occasions qu'ils présentent, il faut l'intégrer dans les cadres, stratégies, programmes de pays et cadres de financement du système des Nations Unies pour le développement, dans une démarche qui mobilise l'ensemble du système des Nations Unies.

56. Depuis 2020, l'augmentation des dépenses engagées dans les pays les moins avancés découle entièrement de l'augmentation des dépenses d'aide humanitaire ; 30 % seulement des dépenses sont consacrées aux activités de développement. Cela est particulièrement inquiétant pour la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et du Programme 2030. Si le système des Nations Unies n'investit pas dans l'édification de sociétés plus résilientes, pacifiques, justes et inclusives et dans la transformation socioéconomique des pays les moins avancés, comme le prévoit le Programme d'action de Doha, les besoins en aide humanitaire continueront de grossir et les pays les moins avancés ne parviendront pas à concrétiser leurs ambitions à long terme en matière de développement durable. Le Groupe demande donc aux organismes de veiller à ce qu'au moins 50 % de leurs dépenses totales soient en faveur des pays les moins avancés.

57. Pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action de Doha et les objectifs de développement durable, il ne fait pas de doute qu'il faut adopter une nouvelle approche du financement. Le Groupe constate avec inquiétude que les progrès restent limités s'agissant des engagements pris dans le pacte de financement et qu'il reste encore à opérer un changement majeur dans le mode de financement du système.

58. Les pays les moins avancés ont besoin d'une aide bien coordonnée qui réponde à leurs besoins particuliers. Compte tenu de cela, le Groupe est heureux de constater que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement établit une feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action de Doha.

59. Il est très inquiétant que la catégorie des pays les moins avancés ne soit toujours pas reconnue dans le cadre de la planification stratégique et de l'allocation des ressources par un certain nombre d'entités des Nations Unies et d'organisations internationales, parmi lesquelles la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Le Groupe réclame la reconnaissance universelle des pays les moins avancés et l'affectation d'un pourcentage précis des ressources à ces pays.

60. Le Groupe compte sur le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sur la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies pour mobiliser une aide plus importante en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha au niveau national, non seulement en intégrant le Programme d'action dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération et en harmonisant les priorités, mais aussi en répondant aux besoins des pays les moins avancés grâce à un soutien plus ciblé et plus adapté et en accélérant la transition au rythme qui convient. Il espère que plus d'initiatives de financement conjointes verront le jour au niveau des pays et aideront les pays les moins avancés à atteindre les objectifs de développement durable dans le délai imparti. Ces initiatives conjointes devraient également porter sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme d'action de Doha.

61. Il est nécessaire d'élargir la portée et de renforcer l'efficacité des partenariats et d'en mettre en place de nouveaux pour mettre en œuvre les mesures dans les domaines prioritaires du Programme d'action de Doha. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront également essentielles pour mobiliser davantage de ressources et pour favoriser le commerce, l'investissement et la coopération économique et technologique au cours de la Décennie d'action. En conclusion, le Groupe attend avec intérêt la participation des États Membres et des organisations compétentes du système des Nations Unies pour le développement à la deuxième partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Doha du 5 au 9 mars 2023.

62. **M. Muhith** (Bangladesh) dit que l'importance primordiale du droit à un logement adéquat, y compris l'accès à la terre, aux espaces publics et aux services publics, est devenue plus manifeste durant la pandémie de COVID-19. Il faut de la solidarité au niveau mondial, des partenariats multipartites renforcés, une meilleure planification et des investissements plus importants pour être en mesure d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui, jusqu'à présent, a été très lente.

63. L'appropriation par les pays et les initiatives locales sont indispensables pour construire des villes durables, abordables, résilientes face aux changements climatiques et inclusives. Dans le cadre du projet « Ashrayan » (« un abri ou un logement sûr »), projet phare de la Première Ministre Sheikh Hasina, le

Gouvernement bangladais a mis 8,8 millions de maisons à la disposition des sans-abri du pays ; les quartiers de taudis sont améliorés ; un modèle de développement sans exclusion qui met l'accent sur l'autosuffisance, la dignité et l'autonomisation économique et sociale est suivi ; les époux et les épouses se voient garantir une part égale des biens et l'accession à la propriété. Le Bangladesh met également au point un plan complet d'urbanisation qui fait la part belle aux stratégies et aux politiques en matière de changements climatiques.

64. L'aide publique au développement ne couvrant que 3 % des presque 5 400 milliards de dollars nécessaires pour financer le déficit mondial d'infrastructures urbaines, il faut trouver d'autres sources de financement. Pour mettre en œuvre et suivre le Nouveau Programme pour les villes, il convient de s'employer à mettre en place les mécanismes de financement à long terme et prévisibles recommandés par le Secrétaire général dans son rapport de 2018 sur l'examen quadriennal complet. Il est essentiel d'accroître l'aide au développement et d'intensifier le renforcement des capacités dans les pays en développement pour que ces derniers puissent appliquer les recommandations du Nouveau Programme pour les villes et atteindre l'objectif de développement durable nº 11 relatif aux villes durables.

65. Une collaboration Sud-Sud et une collaboration triangulaire efficaces permettraient d'appliquer le Nouveau Programme pour les villes plus facilement grâce à la mise en commun des connaissances, des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience, mais aussi au transfert de technologies. La coopération pourrait se développer autour de questions cruciales telles que la pollution urbaine ; la durabilité et le renforcement des capacités dans l'aménagement urbain, le développement des infrastructures et la gestion des déchets ; la génération de recettes par les collectivités locales.

66. Il y a un certain temps, le Bangladesh a lancé l'idée de créer un forum pour les ministres des affaires étrangères, des finances et du développement des pays du Sud dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ces ministres se réuniraient périodiquement pour réfléchir aux modes de développement que partagent leurs pays et pour orienter la coopération en vue de concrétiser les aspirations communes. Le Bangladesh se réjouit de collaborer avec ses partenaires pour faire de cette idée de forum une réalité.

67. **M. Mandla** (Afrique du Sud) dit que la pandémie de COVID-19 a freiné considérablement la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif nº 11. Le Cadre d'urbanisation intégré de l'Afrique du Sud est fondé sur une approche qui englobe l'ensemble de la société et qui vise à transformer et à restructurer les espaces urbains. L'idée est de concevoir des villes vivables, sûres, économes en ressources, inclusives sur les plans social et économique, et compétitives au niveau mondial, où les habitantes et les habitants participent activement à la vie urbaine.

68. Le Nouveau Programme pour les villes contient 53 points d'entrée qui visent à lutter contre la pauvreté urbaine dans les établissements informels. Le fait de donner la primauté à l'amélioration des établissements informels dans le cadre d'un processus participatif, ouvert à tous et holistique pourrait avoir des effets foncièrement positifs sur la cohésion sociale, la résilience et la sécurité, surtout si des interventions ciblées sont prévues pour protéger les groupes de population vulnérables que sont les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

69. Les gouvernements ont un rôle de premier plan à jouer dans le développement urbain durable, mais les autorités infranationales et locales, de même que la société civile et les autres parties prenantes concernées, tiennent une place tout aussi importante. Tous les groupes de parties prenantes et tous les échelons de l'administration doivent participer à l'action concertée. Il convient de développer les possibilités de coopération internationale, y compris la coopération entre autorités au niveau infranational et entre villes, en vue de renforcer les capacités et de favoriser la mise en commun de solutions urbaines ou rurales.

70. Au-delà des politiques nationales fondamentales qui visent à assurer la durabilité environnementale en Afrique du Sud, les villes progressent vers une transition urbaine équitable. Des instruments de gouvernance essentiels sont en cours d'élaboration ; ils se rapportent à l'atténuation des effets des changements climatiques, à la protection de la biodiversité, à la gestion des déchets et à l'utilisation plus rationnelle des ressources, notamment les ressources naturelles, mais aussi aux transports publics et à la densification urbaine.

71. **M. Segura Aragón** (El Salvador) dit qu'El Salvador met tout en œuvre pour parvenir à un développement urbain durable et garantir que les villes de son territoire soient sûres et résilientes et qu'elles n'excluent personne. Dans cette optique, il promeut le droit à un logement convenable, à des services de base satisfaisants, à la propriété en droit et à des projets de développement, aussi bien nationaux que locaux, pour assurer le bien-être social, la croissance économique et la durabilité environnementale, en particulier dans le

contexte des changements climatiques, de la pandémie de COVID-19 et des autres crises actuelles.

72. Situé dans le corridor sec, El Salvador est vulnérable aux phénomènes météorologiques, qui sont exacerbés par les changements climatiques. Il doit actuellement faire face aux conséquences de la tempête tropicale Julia. Les zones à haut risque, dépourvues d'infrastructures résistantes, sont durement touchées. Conscient de l'importance d'une planification complète pour promouvoir la résilience urbaine et l'adaptation aux changements climatiques, El Salvador attend avec impatience le lancement de l'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération », à l'occasion de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

73. Dans le cadre de son programme de réinstallation, le Gouvernement salvadorien facilite l'accès à des prêts au logement abordables et prévoit des dispositifs inclusifs spécialement destinés aux femmes et aux jeunes. En trois ans à peine, 34 000 familles ont bénéficié d'une aide et plus de 400 millions de dollars ont été investis dans la construction ou la rénovation de logements, l'octroi de prêts, la mise en œuvre de programmes de réinstallation et la cession de titres de propriété. Parmi les autres projets en cours, citons la restauration du centre historique de San Salvador, la réforme de l'éducation dans une perspective d'ouverture à toutes et à tous, l'établissement de centres d'aide sociale et de loisirs pour les familles à faible revenu ou encore la construction d'un nouvel aéroport et d'une voie ferrée (Aeropuerto del Pacifico et Tren del Pacifico).

74. El Salvador appelle de nouveau au renforcement du rôle d'ONU-Habitat et à l'intensification de la coopération avec les banques de développement et le secteur privé pour soutenir les investissements dans l'urbanisation durable. Il est également important d'apporter un appui technique, financier et technologique accru et de renforcer les capacités par l'intermédiaire de politiques urbaines qui donnent la primauté aux trois piliers du développement durable, ainsi qu'à une gouvernance adéquate et coordonnée à tous les niveaux.

75. El Salvador espère que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays agiront de façon cohérente, coordonnée et concertée pour surmonter les obstacles au développement et éviter ainsi tout double emploi et produire des effets plus importants à l'échelle nationale. La délégation salvadorienne salue la consolidation du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, l'exécution des plans d'intervention humanitaire et socioéconomique, la dynamisation et la mobilisation des ressources et la présentation de rapports périodiques combinés.

76. El Salvador reconnaît l'importance de la coopération Sud-Sud, qui ne devrait pas servir de substitut aux autres engagements en matière de coopération pour le développement ni aux flux financiers. Par l'intermédiaire de son ministère des affaires étrangères et de son agence de coopération internationale, El Salvador se positionne stratégiquement pour jouer un double rôle, celui de participant à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et de bénéficiaire. Il conçoit la coopération Sud-Sud comme un complément aux initiatives nationales.

77. **M. Pisarevich** (Bélarus) dit que sa délégation craint que la communauté internationale ne soit pas en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées d'ici à 2030. Le système des Nations Unies pour le développement, dans son ensemble, doit accélérer ses efforts. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies est extrêmement important à cet égard. C'est un point de repère concret pour le système des Nations Unies pour le développement, qui pose aussi les fondements des changements indispensables à moyen et long terme. Le financement du Programme 2030 doit rester au premier rang des priorités dans le cadre de l'examen.

78. La délégation bélarussienne trouve utiles les mesures de réforme du Secrétaire général et souligne que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en place depuis quatre ans, a prouvé son efficacité et sa pertinence. Ce système permet de concevoir les travaux des équipes de pays des Nations Unies sur le terrain de manière intégrée tout en préservant les avantages comparatifs de chaque entité. Les activités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays devraient exclusivement viser à aider les États Membres à concrétiser leurs priorités et plans nationaux en matière de développement et les gouvernements devraient y être associés en tant que partenaires clés. Il est également important de maintenir le principe de financement volontaire du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents par les États Membres, conformément aux résolutions 72/279 et 76/4 de l'Assemblée générale.

79. La délégation bélarussienne note avec satisfaction la grande quantité de contributions que les entités des Nations Unies ont apportées au cours des dix dernières

années pour soutenir les processus de développement. Sur le plan qualitatif, en revanche, la tendance observée est inquiétante. Les fonds alloués aux activités opérationnelles ont certes augmenté, mais il s'agit principalement de ressources autres que les ressources de base et la part des ressources de base dans le total des fonds servant à financer les activités opérationnelles n'a pas augmenté. Cette tendance a sans aucun doute été un frein aux activités opérationnelles visant à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030, car les ressources autres que les ressources de base ne constituent ni une source prévisible ni une source fiable de soutien au développement durable. En outre, les ressources autres que les ressources de base sont souvent politisées. À cet égard, il est inacceptable de placer le Bélarus dans une situation défavorable et de bloquer l'aide que l'Organisation lui apporte pour la réalisation des objectifs.

80. S'il est naturel que la plupart des ressources provenant des organes opérationnels du système des Nations Unies aillent aux pays à faible revenu, il faut aussi soutenir le groupe des pays à revenu intermédiaire, car ces pays ont leurs propres problèmes de développement et représentent environ deux tiers des États Membres de l'ONU. Cela fait très longtemps que l'on attend au sein du système des Nations Unies un document stratégique sur la coopération entre l'ONU et les pays à revenu intermédiaire. Ce message a été formulé clairement à l'occasion de nombreuses conférences internationales et autres événements de haut niveau sur le thème des pays à revenu intermédiaire. La stabilité de ces pays et les avancées dans leur développement auront également une incidence positive sur les processus de développement des pays à faible revenu, et il est important d'établir une coopération entre ces deux groupes de pays.

81. **M. Negash** (Éthiopie) dit que les disparités d'accès aux vaccins observées lors de la pandémie de COVID-19 qui ont touché les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ont mis en évidence l'utilité de développer une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire efficaces. Il est essentiel de mieux intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les politiques et programmes stratégiques des entités des Nations Unies. L'ensemble du système des Nations Unies pour le développement devrait être davantage axé sur le développement durable, surtout sur l'élimination de la pauvreté et le renforcement de la résilience du développement à long terme. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud devrait prévoir dans son cadre stratégique un appui solide aux institutions nationales qui font progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les pays en développement. Les entités compétentes des Nations Unies devraient renforcer les capacités de production des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'industrie et l'énergie. L'Éthiopie encourage également les entités des Nations Unies à former des partenariats pour faire face aux pandémies, aux changements climatiques et à d'autres obstacles au développement.

82. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait reposer sur certains principes, à savoir la prise en main, la direction et l'exécution des programmes par les pays ainsi que l'adaptation des stratégies au contexte de chaque pays au lieu de solutions toutes faites. Il faut absolument un financement durable et prévisible pour assurer une transition en douceur et éviter tout risque de nouvelle fragmentation du système au niveau national. Il est primordial que l'ONU dispose de ressources et d'un personnel suffisants et que les équipes de pays puissent soutenir la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

83. Hôte de l'une des plus grandes équipes de pays des Nations Unies dans le monde et l'un des pays de la région où la présence du système des Nations Unies est la plus forte, la Commission économique pour l'Afrique y ayant notamment son siège, l'Éthiopie estime que l'Organisation doit impérativement adopter une approche rationalisée et coordonnée pour réduire les doubles emplois et soutenir de manière plus solide et cohérente le renforcement des capacités au niveau régional.

84. Les partenaires de développement devraient mobiliser des ressources prévisibles et suffisantes et remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Pour les pays en développement, la mise en œuvre du Programme 2030 passe par une coopération Sud-Sud fondée sur les principes de solidarité et de complémentarité avec la coopération Nord-Sud.

85. **M^me^ Wang** Hongbo (Chine) dit que la Chine, déterminée à faire en sorte que toutes et tous aient un logement, a mis en place le plus grand dispositif de soutien au logement et d'offre de logements au monde, a continué d'améliorer le cadre de vie urbain et est parvenue à une couverture végétale de 45 %. À l'échelle mondiale, il y a un fort besoin de formules de développement qui soient innovantes, coordonnées, ouvertes et écologiques, de dispositifs institutionnels plus efficaces pour l'aménagement urbain et d'une approche axée sur l'être humain. La Chine se réjouit à

la perspective de collaborer avec toutes les parties et d'apporter son expérience et ses solutions pour concrétiser les ambitions du Nouveau Programme pour les villes.

86. La Chine s'est employée à verser des contributions volontaires au système des Nations Unies pour le développement et a travaillé avec des organismes de développement sur des projets de coopération locaux pour aider les pays en développement à se relever de la pandémie de COVID-19 et à remédier à d'autres problèmes. Elle estime que le système des Nations Unies pour le développement devrait respecter les principes d'appropriation et de direction des programmes par les pays en développement et offrir un appui pour répondre aux besoins les plus urgents et aux priorités absolues de ces pays, en se concentrant sur l'élimination de la pauvreté, l'accès à la nourriture, l'énergie, le renforcement des capacités et la desserte numérique. Le système devrait tirer pleinement parti du rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, renforcer la coordination et la communication avec les gouvernements hôtes, notamment en communiquant en temps voulu des rapports, et favoriser la coordination avec les équipes de pays.

87. La Chine préconise la pleine mise en œuvre de l'examen quadriennal complet de 2020 et la présentation des rapports du Secrétaire général à l'occasion du débat annuel du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement. Les États Membres devraient être tenus informés des avancées dans tous les domaines. Pour compenser la diminution des fonds et la faible proportion de ressources de base, les donateurs traditionnels devraient respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement et les organismes de développement devraient renforcer leurs capacités de financement.

88. La Chine soutient fermement l'appel à une plus grande solidarité dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui est un moyen important de tirer parti des atouts des pays en développement et d'assurer un développement commun. Elle demande instamment aux États Membres de défendre le multilatéralisme, de soutenir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui sert de bureau de liaison, de promouvoir l'intégration de la coopération Sud-Sud dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de former des synergies pour faciliter le renforcement des capacités financières et techniques des pays en développement.

89. La Chine met tout en œuvre pour aider les autres pays en développement et parvenir ainsi à un développement collectif. Elle a en effet mené à bien plus de 130 projets dans plus de 50 pays en développement en Asie, en Afrique et en Amérique latine. En septembre 2021, la Chine a proposé des initiatives en faveur du développement mondial, qui visent à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et, en juin 2022, le Président, Xi Jinping, a annoncé que 1 milliard de dollars supplémentaire serait versé au Fonds mondial pour le développement et la coopération Sud-Sud qu'il a établi.

90. **M^me^ Kimani** (Kenya) dit que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes requiert impérativement une augmentation des ressources allouées, la collecte de données par les gouvernements et les institutions, une planification participative conduite au niveau local, et un échange permanent d'informations. Le Kenya demande que des rapports sur l'application du Nouveau Programme pour les villes soient présentés en temps utile et que de nouvelles mesures concertées soient prises pour améliorer l'accès à des logements de qualité, abordables et durables, le nombre de taudis et d'expulsions étant en augmentation.

91. Sachant qu'il importe de transposer dans le contexte local les objectifs de développement durable pour pouvoir les atteindre, le Kenya continue de renforcer les capacités des autorités infranationales au moyen de cadres locaux de coordination du développement durable qui prévoient une formation à la planification, à la budgétisation, au suivi et à l'établissement de rapports en matière de développement durable. Les autorités locales et régionales de 34 pays ont conduit 121 examens locaux volontaires depuis 2017. Bien que cela soit encourageant, il reste encore beaucoup à faire. La mise en commun des connaissances, la coopération et le renforcement des capacités entre les villes et les municipalités permettraient d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

92. Les villes sont à l'origine de près de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Tous les pays doivent coopérer pour atténuer les effets des changements climatiques et favoriser l'adaptation, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. ONU-Habitat devrait continuer de collaborer avec les États Membres et toutes les parties prenantes concernées pour que ses propositions relatives aux changements climatiques se concrétisent plus rapidement dans tous les programmes, en particulier en ce qui concerne la construction, les transports, l'énergie et l'eau, afin de renforcer la résilience des infrastructures urbaines et de soutenir les communautés les plus vulnérables.

93. Enfin, ONU-Habitat ne peut pas continuer d'exécuter son mandat de manière crédible en manquant de ressources et de personnel. Un financement adéquat, prévisible et suffisant doit être mobilisé de toute urgence.

94. **M^me^ Le** Thoa Thi Minh (Viet Nam) dit qu'il est important de corriger le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources allouées au développement et de renforcer les partenariats pour réaliser les objectifs de développement durable, notamment les partenariats avec les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et le secteur privé. La délégation vietnamienne appelle les partenaires donateurs à augmenter les ressources de base destinées aux activités opérationnelles pour que ces dernières restent neutres, volontaires, universelles et multilatérales.

95. Le Viet Nam approuve la réforme du système pour le développement tout en ayant à l'esprit qu'il n'existe pas de solution passe-partout et qu'une forte appropriation par les États est essentielle. Les activités de développement des Nations Unies devraient compléter les efforts nationaux, selon les différents besoins, priorités et stratégies des États Membres. La délégation vietnamienne est elle aussi d'avis que les équipes de pays des Nations Unies doivent renforcer leurs compétences et revoir leur configuration sur certains points particuliers pour aider les pays dans leur transition énergétique, la transformation de leurs systèmes alimentaires, la transformation numérique ainsi que sur des plans stratégiques comme l'élimination de la pauvreté, la protection sociale, l'enseignement de qualité, la couverture sanitaire universelle et l'action climatique. Dans le cadre d'une plus grande collaboration au niveau régional, l'ensemble des compétences régionales pourrait être coordonné avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et avec les équipes de pays.

96. Le Viet Nam, qui fait partie des huit pays pionniers du projet pilote « Unis dans l'action », a fait fructifier son partenariat de développement avec le système des Nations Unies et reste déterminé à renforcer le système des Nations Unies pour le développement.

97. **M^me^ Yankittikul** (Thaïlande) dit que les villes ont un rôle clé à jouer dans la réponse aux urgences et la promotion du développement durable au niveau local. Dans le cadre du projet national Baan Mankong (« Un logement stable »), les populations locales ont participé activement à la prise de décision et environ 250 000 ménages à faible revenu, dans plus de 3 000 villes et villages du pays, ont obtenu un logement.

98. La Thaïlande salue les progrès accomplis dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ainsi que dans la dynamisation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Elle insiste sur le fait qu'il faut avancer dans l'exécution des mandats énoncés dans l'examen quadriennal complet de 2020 et demande une nouvelle fois aux entités du système des Nations Unies pour le développement d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030.

99. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 sert de référence pour les activités menées en coopération par les pouvoirs publics thaïlandais et l'équipe de pays des Nations Unies pour réaliser les objectifs de développement durable tout en tenant compte de la philosophie de l'autosuffisance économique, des autres stratégies de développement du pays et des mesures adoptées au niveau national pour atteindre une croissance économique durable selon le modèle d'économie biologique-circulaire-verte. Dans l'idée d'assurer un processus participatif et ouvert à toutes et à tous, la Thaïlande a défini son plan-cadre de coopération en menant des consultations multipartites avec le secteur privé, le parlement, la société civile et le monde universitaire et, ce faisant, a accordé une place importante aux approches innovantes, aux outils numériques, aux sondages et aux plateformes de médias sociaux pour favoriser une plus grande diffusion.

100. La Thaïlande continue de soutenir la mise en valeur des ressources humaines au moyen de son cours de formation international annuel et de son programme de volontariat « Our Friends from Thailand », qui ont été sélectionnés par le Département des affaires économiques et sociales pour figurer parmi les bonnes pratiques visant à atteindre les objectifs de développement durable. Le programme de volontariat n'offre pas seulement une assistance technique, il favorise aussi les relations interpersonnelles, essentielles aux partenariats pour le développement.

101. La Thaïlande encourage tous les pays à mettre en commun les approches du développement et les solutions locales afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. L'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, organisée récemment par la Thaïlande, la CESAP et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, a servi de forum mondial aux pays en développement pour échanger des idées, partager des solutions adaptables et réfléchir à de nouveaux partenariats pour la coopération au service du développement.

102. **M^me^ Alostad** (Koweït) déclare que 44 ans après l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, fondé sur la Déclaration de Koweït de 1977 sur la coopération technique entre pays en développement, la coopération Sud-Sud ne se limite plus à la coopération technique et englobe désormais de nombreux autres domaines de partenariat. L'innovation est essentielle pour permettre aux pays du Sud de suivre le rythme des changements et de combler les lacunes qui compromettent leur capacité d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Dans le cadre des activités opérationnelles de développement, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a financé des projets dans plus d'une centaine de pays dans divers secteurs, notamment l'énergie, les transports, la communication, l'eau, l'assainissement, l'agriculture, l'irrigation, la santé et l'éducation. Le Fonds, créé en 1961, a été la première institution de développement du Moyen-Orient à jouer un rôle actif dans les efforts internationaux pour le développement.

103. Dans un monde en proie à de nombreuses crises – conflits régionaux, changements climatiques, pandémie, inflation galopante, aggravation de la faim – le Koweït incite vivement toutes les parties prenantes à établir des partenariats concrets pour soutenir la coopération au service du développement, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il compte en outre sur le rôle joué par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui est une preuve de solidarité dans l'engagement pris de ne laisser personne de côté.

104. **M. Al-khalid**i (Iraq) dit que son pays attache une grande importance au Nouveau Programme pour les villes, comme en témoignent les travaux de l'équipe chargée des villes et des établissements humains créée par le Comité national pour le développement durable. En association avec le Comité pour le développement urbain, cette équipe s'est penchée sur les obstacles à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11, qui est de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ; de la cible 8.9, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ; de la cible 9.1, qui consiste à mettre en place une infrastructure durable.

105. L'Iraq a établi des partenariats avec ONU-Habitat afin de définir des stratégies sur les quartiers de taudis et le logement des personnes déplacées, qui prévoient, entre autres, la rénovation urbaine de Mossoul, le développement économique des marais de Maïssan et la mise en place d'abris d'urgence. ONU-Habitat a apporté au Gouvernement iraquien une assistance précieuse pour la mise à jour de sa politique nationale en matière de logement, notamment en l'aidant à repérer les limites des quartiers informels à l'aide de la technologie satellite. L'orateur appelle à un financement adéquat d'ONU-Habitat et souligne l'intérêt de la résolution 26/2 adoptée par son conseil d'administration sur le renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines. L'Iraq a également mis en place son propre fonds souverain de reconstruction pour réhabiliter les zones qui ont subi des dommages dans le contexte de la guerre contre les groupes terroristes. En outre, la Banque centrale d'Iraq a accordé des prêts à des conditions favorables pour promouvoir le développement économique local et la création d'emplois.

106. **M. Alghofaili** (Arabie saoudite) dit que le plan saoudien Vision 2030 cadre parfaitement avec le Programme 2030, notamment l'objectif de développement durable n° 11, qui vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Parmi les mesures prises par le Royaume pour lutter contre les changements climatiques, on peut citer l'Initiative verte saoudienne et l'Initiative verte pour le Moyen-Orient, qui prévoient de planter des dizaines de milliards d'arbres et doivent grandement contribuer à la réduction des émissions régionales de carbone.

107. L'Arabie saoudite, mue par le Nouveau Programme pour les villes, a lancé quatre nouveaux projets ambitieux. Le projet « Green Riyadh » (« Riyad verte ») vise à étendre considérablement les espaces verts dans les zones urbaines et à planter des millions d'arbres le long des rues. Le projet « Sports Boulevard » (« Boulevard des sports ») vise à doter Riyad de plus de 100 km de sentiers pédestres, cyclistes et équestres. Dans le cadre du projet de développement de Djedda appelé « Jeddah Central », des travaux de rénovation de grande ampleur sont réalisés pour transformer la ville portuaire en un point de rayonnement le long de la mer Rouge. Le projet de ville intelligente Neom, quant à lui, fait éclore un modèle inédit de vie urbaine neutre en carbone. L'Arabie saoudite continuera de soutenir toutes les mesures visant à promouvoir des environnements durables pour l'habitat humain.

108. **M. Komarkov** (Fédération de Russie) dit que les besoins d'assistance des pays en développement continuent de croître compte tenu des conditions macroéconomiques de plus en plus difficiles. Dans ce contexte, le rôle du système des Nations Unies pour le développement, dont les subventions sont une source de

financement particulièrement importante. La délégation russe constate avec préoccupation que les dépenses humanitaires des organismes des Nations Unies ont été multipliées par 2,5 au cours de la dernière décennie. En 2021, ces dépenses représentaient 42 % de l'ensemble des dépenses du système des Nations Unies, alors que les dépenses au titre du développement stagnaient. S'attaquer aux conséquences plutôt qu'aux causes des problèmes de développement ne nous aidera pas à réaliser en temps voulu le Programme 2030. Pour surmonter cette tendance, la délégation russe appelle les pays développés à respecter leur engagement de porter l'aide publique au développement à 0,7 % de leur revenu national brut. La plupart des donateurs traditionnels n'ont jamais atteint cet objectif.

109. Pour sa part, la Fédération de Russie a augmenté son aide aux pays en développement de près de 25 % en 2021. Le volume de son aide publique au développement s'est élevé à 1,2 milliard de dollars en 2021 et une grande partie a été remise aux bénéficiaires par l'intermédiaire d'entités des Nations Unies. Cela étant, la délégation russe note avec regret que les mesures restrictives illégales qui frappent le secteur bancaire de son pays ont sensiblement compliqué la coopération de la Russie avec le système des Nations Unies pour le développement. Ce sont les pays dans le besoin qui souffriront le plus de la diminution de la coopération.

110. Étant donné que l'efficacité des activités opérationnelles de l'ONU doit manifestement être améliorée, la délégation russe suivra de près les progrès de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et continuera d'insister sur le fait que le système actualisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit être compact, souple et rentable. La qualité des rapports des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devrait également être améliorée afin de montrer la valeur ajoutée de leurs travaux. Il faut souhaiter que l'ensemble d'indicateurs actuellement mis au point pour évaluer les coordonnatrices et coordonnateurs résidents réponde à cette demande.

111. La Fédération de Russie approuve les principes clés de la coopération Sud-Sud, à savoir le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures, la prise en compte des caractéristiques propres à chaque pays et le fait de s'abstenir d'imposer des modèles de développement étrangers. Elle apprécie particulièrement la façon dont le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud contribue à tirer parti du potentiel de cette coopération internationale, surtout dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Pour sa part, elle participe à des projets de coopération triangulaire en apportant des contributions financières et des contributions d'experts pour renforcer les capacités de ses partenaires, notamment dans la région de la Communauté d'États indépendants et en Afrique. Elle met en œuvre ces programmes conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes des Nations Unies. Les liens régionaux, comme ceux établis dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de l'Union économique eurasiatique ou encore du groupe Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (BRICS), contribuent également à construire des partenariats équitables et mutuellement bénéfiques entre les pays du Sud et leurs partenaires pour relever les défis mondiaux.

112. Enfin, la délégation russe souligne qu'il importe assurément de développer les établissements humains pour atteindre les objectifs de développement durable. Il faut continuer de construire des infrastructures urbaines de qualité pour garantir l'accès universel aux services de base, notamment l'électricité, l'eau et l'assainissement. Le Nouveau Programme pour les villes étant un document essentiel en matière d'urbanisme, il convient d'accélérer sa mise en œuvre. Sur ce point, la délégation russe souligne l'expertise d'ONU-Habitat et son rôle central de coordination dans le domaine de l'urbanisation durable.

113. **M. Thaphanya** (République démocratique populaire lao) dit que, au fil des années, le partenariat entre le Gouvernement lao et l'équipe de pays des Nations Unies s'est renforcé grâce à l'application de divers cadres de partenariat. Dans le cadre de son repositionnement, le système des Nations Unies pour le développement devrait continuer de privilégier les objectifs prioritaires nationaux et de donner la primauté aux groupes les plus vulnérables et marginalisés. Un mécanisme de suivi et de communication de l'information approprié devrait être mis en place afin de suivre les progrès réalisés et les difficultés rencontrées et de constater l'incidence sur le développement, surtout en ce qui concerne les objectifs de développement durable et les cibles pour lesquels on constate un retard.

114. La délégation lao salue les efforts constants visant à redynamiser le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à renforcer le rôle moteur de ce dernier, ainsi qu'à améliorer le mécanisme de coordination entre les organismes des Nations Unies pour que ces derniers puissent agir de concert. À ce sujet, la délégation soutient également le renforcement des capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de façon que ceux-ci puissent

remédier aux problèmes spécifiques des pays où ils sont établis.

115. En tant que pays moins avancé et pays en développement sans littoral, la République démocratique populaire lao attache toujours une grande importance à la réalisation du Programme d'action de Doha et du Programme d'action de Vienne ainsi que du Programme 2030. C'est pourquoi le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires de développement et toutes les parties prenantes pour intégrer de façon rationnelle les objectifs et les cibles de ces programmes d'action dans les plans nationaux de développement socioéconomique et dans la stratégie nationale de développement pour 2025. L'objectif final est d'assurer une transition fluide vers la sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

116. La République démocratique populaire lao demande instamment aux partenaires de développement d'apporter des ressources suffisantes au système des Nations Unies pour le développement et de lui assurer un financement prévisible et durable pour qu'il puisse exécuter ses programmes et apporter un appui efficace, notamment aux pays en situation particulière. Le système pour le développement et les institutions spécialisées devraient mobiliser des ressources pour combler le fossé du développement, en fonction des besoins et des priorités des pays. Ils devraient aussi aider à renforcer les capacités des dispositifs nationaux de mettre en œuvre durablement les programmes d'élimination de la pauvreté, d'atténuer les effets de l'insécurité alimentaire, des changements climatiques et de la crise énergétique, qui sévissent toujours, et de renforcer la résilience aux chocs futurs.

117. **M^me^ Torres Seara** (Cuba) dit que l'élimination de la pauvreté, qui reste le plus grand défi à relever au niveau mondial, doit rester une priorité absolue et un objectif sous-jacent des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement. En vue d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, on doit encore renforcer les synergies entre les entités du système des Nations Unies pour le développement tout en assurant le respect de leurs mandats respectifs.

118. Dans le cadre du système pour le développement, on doit continuer d'appliquer le principe directeur de l'appropriation des activités opérationnelles menées sur le terrain par les pays en tenant compte de la situation spécifique de chaque État ainsi que des priorités des pays en développement, notamment les pays qui sont dans une situation particulière ou qui font face à des difficultés singulières. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait être mis en œuvre conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et respecter strictement les mandats énoncés dans la résolution 75/233. Le système pour le développement doit de toute urgence remédier aux déséquilibres observés au niveau des ressources financières et au déficit de financement en se fondant sur le principe de responsabilités communes mais différenciées entre les pays en développement et les donateurs. Les contributions aux ressources autres que les ressources de base doivent être plus flexibles et adaptées aux priorités et aux plans nationaux des pays en développement.

119. Au-delà de l'incidence socioéconomique de la pandémie de COVID-19, le blocus économique, commercial et financier que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique impose à Cuba depuis plus de 60 ans reste le principal obstacle au développement et à la réalisation des objectifs de développement durable dans le pays. Selon le Bureau du Coordonnateur résident de Cuba, pendant la pandémie, il a fallu se procurer certains produits et services essentiels, pour la plupart à caractère humanitaire, notamment des médicaments, des équipements sanitaires et de protection individuelle, des produits alimentaires, du matériel de laboratoire et des outils agricoles, auprès de pays tiers et de fournisseurs secondaires au prix fort. Les activités opérationnelles devraient être placées sous le signe du multilatéralisme et de la solidarité, et non de l'exclusion.

120. **M^me^ Adnan** (Malaisie) dit que, sachant que 25,7 millions de ses habitants vivent en zone urbaine, la Malaisie considère comme très importante l'urbanisation durable et reprend les objectifs de développement durable dans son douzième plan national de développement et sa politique nationale d'urbanisation. Dans l'idée de parvenir à zéro émission nette d'ici à 2050, le pays favorise la croissance verte en vue d'instaurer une société sobre en carbone. La Malaisie continue de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour faire avancer son programme national de développement et considère le système des Nations Unies pour le développement comme un partenaire précieux pour la réalisation de progrès transparents, axés sur les résultats et adaptés aux priorités et aux capacités nationales.

121. La pandémie de COVID-19 a montré combien il était urgent de revoir les caractéristiques des villes et de se préparer aux pandémies et aux chocs futurs. La délégation malaisienne continuera de soutenir ONU-Habitat dans ses travaux d'étude sur la fonction des données, de la science, de la technologie et de l'innovation dans la construction de villes résilientes. La communauté internationale doit mobiliser la volonté

politique nécessaire pour remédier à la crise du logement, qui sévit dans le monde en développement, où plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans des quartiers de taudis, mais aussi dans le monde développé.

122. La Malaisie continuera de soutenir les partenariats mondiaux pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. Elle attache une grande importance au rôle de la coopération Sud-Sud dans la promotion d'une croissance et d'un développement socioéconomiques durables. Elle continuera d'offrir des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le cadre de son programme national de coopération technique, dont 44 pays ont bénéficié jusque-là. Les programmes portent sur des domaines clés, tels que l'agriculture, l'économie, le financement et le commerce, la formation technique et industrielle, et le développement social.

123. **M. Flores** (Honduras) dit que le Honduras traverse une crise aggravée par des catastrophes naturelles qui dévastent une grande partie de son territoire et que, sous la dictature qui a duré 12 ans, le niveau de pauvreté a atteint 74 %. Le nouveau Gouvernement de la République, dirigé par Iris Xiomara Castro Sarmiento, applique une stratégie en trois points pour établir des conditions de vie décentes pour le peuple hondurien, conformément au Nouveau Programme pour les villes. Premièrement, les fonds alloués à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes sont décentralisés de manière à permettre aux autorités locales de se charger directement de l'application du Programme. Deuxièmement, des projets liés aux services de base (égouts, assainissement, énergie, eau potable et infrastructures de meilleure qualité dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement) sont développés au sein des communautés les plus pauvres pour assurer un développement local durable et résilient. Troisièmement, la transparence et la participation des citoyens à la prise de décisions sont garanties grâce à la prise en main du programme par le pays et au principe de responsabilité. L'application de ces trois points a permis de résoudre les problèmes de logement de 1,4 million de ménages et de réduire ainsi la pénurie de logements à l'échelle nationale.

124. Le Honduras estime qu'il est très important d'améliorer les conditions de vie des populations en multipliant les logements décents dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes. En donnant aux collectivités locales les moyens de lancer des projets durables dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement social et de l'investissement dans les infrastructures et le développement social, le Gouvernement hondurien respecte les avis des bénéficiaires sur le terrain.

125. **M. Mwasota** (République-Unie de Tanzanie) dit que, depuis que le Nouveau Programme pour les villes a été adopté en 2016, son pays le met en œuvre à travers divers projets et programmes spécialement conçus pour rendre les villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables d'ici à 2030. Entre 2016 et 2020, la République-Unie de Tanzanie a accordé des prêts au logement à des fonctionnaires pour un montant de 652 000 dollars et, entre 2015 et 2022, le nombre de banques proposant des prêts au logement a décuplé. Les périodes de remboursement des prêts ont été prolongées et les taux d'intérêt sur les prêts au logement ont connu une baisse pouvant aller jusqu'à 23 %. Le Gouvernement tanzanien a effectué récemment son premier recensement national des bâtiments pour évaluer la situation actuelle en matière de logement et déterminer les domaines dans lesquels il faudra agir en priorité.

126. La République-Unie de Tanzanie a décidé d'utiliser les sources d'énergie renouvelable disponibles pour assurer un approvisionnement énergétique durable et atteindre une puissance installée dans le pays de 10 000 mégawatts d'ici à 2025. Le Gouvernement continue d'investir dans la production d'électricité à partir de l'hydroélectricité, du gaz naturel, du charbon et des énergies renouvelables et étend son réseau électrique pour atteindre les zones isolées. Il se consacre également à des projets d'interconnexion électrique pour rendre possible le commerce de l'électricité avec les pays voisins et renforcer la sécurité énergétique dans la région. En conclusion, la délégation tanzanienne appelle la communauté internationale à continuer de soutenir les pays en développement en accordant des financements à des conditions favorables et des subventions pour le développement de villes et de communautés durables.

127. **M^me^ Hamdouni** (Maroc) dit qu'il faut mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes sans tarder, non seulement pour assurer un développement urbain durable et des innovations pour les villes de petite ou moyenne taille, mais aussi pour atteindre les 17 objectifs de développement durable et concrétiser l'Accord de Paris. Le Maroc continue de développer la gestion urbaine en favorisant l'urbanisation durable et inclusive ainsi que les établissements humains durables et intégrés qui sont ouverts, accessibles et adaptables en fonction des aléas naturels. Le Maroc compte parmi les huit pays du continent africain qui ont déjà communiqué leur rapport national sur la mise en œuvre du Nouveau

Programme pour les villes, son rapport ayant été publié en mars 2022.

128. Le Maroc relève avec satisfaction que le leadership et l'impartialité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont été renforcés dans le cadre du système redynamisé et que les gouvernements hôtes sont consultés par les nouvelles équipes de pays. La poursuite de ce travail de qualité exigera un financement adéquat, durable et prévisible.

129. La coopération Sud-Sud reste l'un des principaux piliers de la politique étrangère du Maroc conformément aux principes de solidarité et d'appropriation par le pays. Les projets et initiatives en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire menés par le Maroc en Afrique, dans la région Amérique latine et Caraïbes et dans le Pacifique concernent aussi bien la coopération universitaire et technique et le renforcement des capacités que la collaboration artistique et culturelle et prévoient des investissements dans des domaines clés tels que l'agriculture, l'énergie et les services bancaires.

130. La délégation marocaine salue le caractère substantiel du rapport du Secrétaire général sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et les recommandations pragmatiques qu'il comporte. Elle pense qu'il faut en effet renforcer les efforts nationaux visant à mesurer les flux de coopération Sud-Sud, tant financiers qu'en nature, au titre de l'indicateur 17.3.1 relatif aux objectifs de développement durable, qui a été adopté à la cinquante-troisième session de la Commission de statistique. Il faut redonner de l'élan à la résolution des problèmes de développement dans le cadre des dialogues réguliers sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire qui se tiennent au niveau ministériel. Le Maroc s'associe à la demande qui a été formulée d'augmenter les contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et aux autres mécanismes de financement pertinents pour permettre au système des Nations Unies pour le développement de faire progresser les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

131. Enfin, pour la deuxième fois, les délégations du Maroc et du Portugal coanimeront les discussions sur un projet de résolution concernant la coopération Sud-Sud. Elles se réjouissent de pouvoir compter sur la participation constructive de tous les membres de la Deuxième Commission.

132. **M^me^ Hapsari** (Indonésie) dit que, pendant sa présidence du Groupe des Vingt, l'Indonésie a estimé qu'il était extrêmement important de favoriser un relèvement résilient et inclusif après la pandémie de COVID-19 et les autres crises mondiales et a gardé à l'esprit les besoins particuliers des pays en développement et des pays les moins avancés. Les principes d'inclusion, de transparence et de flexibilité ont toujours été la pierre angulaire des politiques de coopération Sud-Sud de son pays. Les écarts entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre les pays du Sud eux-mêmes et à l'intérieur des pays doivent être comblés, notamment dans le contexte du développement, de la lutte contre l'insécurité alimentaire et du commerce international inclusif.

133. Pendant la pandémie, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont permis à de nombreux pays en développement d'obtenir auprès d'autres pays du Sud les médicaments, les vaccins et les fournitures médicales dont ils avaient besoin de toute urgence. Il convient donc de développer encore la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire non seulement dans le contexte général de la mise en œuvre du Programme 2030, mais également en complément de la coopération Nord-Sud dans le cadre du relèvement postpandémie. La pandémie a également mis en évidence la fracture numérique, qui touche en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés. À cet égard aussi, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient contribuer à assurer une connectivité de haute qualité, abordable et accessible en garantissant l'accès aux technologies et leur transfert entre les pays du Sud.

134. L'Indonésie salue la prise en compte systématique de la coopération Sud-Sud dans les stratégies et programmes des Nations Unies, à laquelle le rapport du Secrétaire général fait écho (A77/297, par. 25). En insistant sur le fait que les activités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devraient être alignées sur les priorités nationales des États Membres, l'oratrice souligne la contribution essentielle du système des Nations Unies pour le développement au renforcement de la coopération Sud-Sud et notamment le rôle déterminant que joue le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au service du développement durable.

135. Pour renforcer la résilience face aux pandémies et crises futures, la coopération Sud-Sud pourrait être optimisée au moyen de recherches conjointes et de transferts de connaissances et de technologies. Des financements plus innovants et durables devraient être mobilisés à cette fin. La coopération triangulaire, quant à elle, est de plus en plus utile pour réfléchir à d'autres sources de financement et à des accords de partage. Comme son engagement en faveur de la coopération Sud-Sud fait partie intégrante de ses politiques

intérieure et étrangère, l'Indonésie a établi un fonds de dotation pour le développement international.

136. **M. Eko** (Cameroun) dit que son pays a contribué à l'adoption du Nouveau Programme pour les villes et a fait des progrès importants dans sa mise en œuvre ainsi que dans la réalisation de l'objectif de développement durable nº 11. S'appuyant sur un ensemble d'instruments directeurs conformes aux objectifs de développement durable, le Cameroun a mis en place une politique nationale du logement, une politique urbaine nationale baptisée « Horizon 2035 » et une stratégie nationale de développement. Le cadre urbain et les conditions de vie qui prévalent dans les villes, en particulier dans les quartiers de taudis, se sont nettement améliorés du fait de la politique volontariste d'incitation à l'utilisation de matériaux locaux et de réduction des coûts de construction, ce qui a eu une incidence importante sur les moyens d'existence des populations. Des plans d'urbanisme ont été élaborés pour un tiers des villes camerounaises.

137. Un programme public prévoyant la construction de 10 000 logements sociaux et l'aménagement de 50 000 parcelles de terrain est en cours d'exécution et un projet pilote sur les relations entre les villes et les campagnes a été lancé avec le soutien d'ONU-Habitat. Il existe d'autres projets publics axés sur le développement technologique, l'innovation, la mobilité urbaine, l'accès aux espaces verts et les systèmes de transport sûrs et résilients. En ce qui concerne la législation et la réglementation urbaines, l'accélération du transfert de compétences et de ressources aux autorités locales a eu un effet positif sur les principes d'inclusion, de durabilité, de financement local équitable et de promotion du financement locale. Les mesures de réforme foncière inclusive privilégient la participation des autorités locales, des femmes et des jeunes.

138. La collecte de recettes fiscales fondée sur le principe de déclaration par le contribuable a facilité la gestion des répercussions financières et fiduciaires de la pandémie de COVID-19. La pandémie a également entraîné un développement soudain des infrastructures et des services, la consolidation et l'amélioration du système de santé, l'expansion et la valorisation de la pharmacopée traditionnelle locale et le recueil de données plus précises sur le logement et les ménages vulnérables à la suite de l'adoption d'un cadre national de qualité pour la production de statistiques officielles. Des outils servant à promouvoir l'économie locale ont été mis en place et de nouvelles formules de prêt sont accordées aux personnes à faible revenu et aux jeunes. En menant des campagnes et en décernant des prix au niveau national en matière d'hygiène et d'assainissement et en encourageant les meilleures pratiques d'adaptation au contexte local des objectifs de développement durable, l'État promeut un environnement propre et sain.

139. D'une manière générale, l'accent est mis sur l'accès aux infrastructures et services urbains de base, l'insertion professionnelle des jeunes, la création de nouvelles sources de revenus au sein des municipalités et le renforcement des capacités pour la gestion de la construction.

140. Étant donné que les villes contribuent à son produit intérieur brut à hauteur de 60 %, le Cameroun, comme plusieurs autres pays africains, doit relever le défi du financement de l'urbanisation rapide. Le pays a néanmoins la ferme volonté d'offrir un logement convenable et abordable aux familles à faible revenu, avec l'aide constructive d'ONU-Habitat, et de veiller à ce que ses villes et ses établissements urbains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Dans cette optique, il affirme la nécessité d'une coordination et d'un partenariat multipartites.

141. **M. Anyaegbu** (Nigéria) dit que, mises en corrélation avec l'explosion démographique observée en Afrique subsaharienne, les statistiques relatives au logement inadéquat qui figurent dans le rapport intitulé « *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities* » (Rapport 2022 sur l'état des villes dans le monde : imaginer l'avenir des villes) montrent que l'Afrique a encore énormément à faire pour réaliser le Nouveau Programme pour les villes. Il faut remédier à la pénurie de logements au moyen d'une action concertée, surtout en Afrique, où les infrastructures inadéquates, la prolifération des bidonvilles et les obstacles à une mobilité sûre et durable sont légion. Il est urgent de renforcer la participation des parties prenantes à l'aménagement urbain et de mettre en place des dispositifs qui permettent d'assurer à chacun et chacune un logement abordable et qui tirent parti des technologies intelligentes et d'autres outils. Le Nigéria réaffirme son engagement en faveur du Nouveau Programme pour les villes et de sa mise en œuvre, y compris de la décennie d'action, et de l'objectif de développement durable nº 11. Dans le cadre de son projet visant à offrir un logement abordable à toutes et à tous, le Gouvernement nigérian s'est associé à la Federal Mortgage Bank of Nigeria pour lancer un programme dans lequel les coopératives sont un outil pour développer à plus grande échelle les constructions.

142. Le Nigéria rappelle qu'il importe de développer, promouvoir et renforcer la capacité des pays en développement à parvenir à un développement durable à long terme tout en sachant qu'il existe plusieurs

niveaux de développement et diverses réalités. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement contribue, à n'en point douter, à un appui plus coordonné, plus efficace et de meilleure qualité, qui est adapté aux besoins et aux priorités des pays en matière de développement durable. Le système devrait maintenir son appui aux pays en développement, en particulier aux pays africains, qui tentent de trouver des solutions à des problèmes multidimensionnels et transfrontières, notamment la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire.

143. La délégation nigériane réaffirme son soutien indéfectible au système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui devrait respecter strictement les principes de direction nationale, d'appropriation par le pays et de non-politisation, continuer de mettre l'accent sur le développement dans les pays hôtes et faciliter la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable en fonction des priorités et des besoins des pays.

144. **M^me^ Karatepe** (Türkiye) dit que, pour faire face aux nouveaux problèmes qui se posent en termes d'urbanisation, la Türkiye a élaboré un plan stratégique national d'aménagement de l'espace conforme aux principes d'innovation, d'inclusion, de transparence et de recherche de solutions. L'expérience de la Türkiye dans le domaine de l'urbanisation et les mesures qu'elle a mises en place aux niveaux national, régional et local sont décrites dans le rapport national sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, soumis en mars 2021.

145. Dans son deuxième rapport quadriennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, le Secrétaire général salue les efforts que la Türkiye a déployés en ce qui concerne la formation professionnelle et l'emploi des jeunes, les programmes de transition vers l'emploi dans le secteur formel, y compris pour la population syrienne résidant en Türkiye, le développement des espaces verts et l'offre de logements abordables pour les groupes de population à faible revenu. Une nouvelle campagne de logements sociaux a été lancée à l'échelle du pays par le Président, M. Erdogan, en septembre. Depuis 2017, le projet national Zéro déchet favorise l'urbanisation durable et les modes de production et de consommation durables, ainsi que la réalisation des objectifs touchant le climat et la biodiversité. La Türkiye invite toutes les délégations à appuyer le projet de résolution sur la promotion d'initiatives « zéro déchet » qu'elle a récemment présenté à la Deuxième Commission.

146. Le 3 octobre, la célébration internationale de la Journée mondiale de l'habitat a eu lieu dans la ville de Balikessir, en Türkiye, et avait pour thème « Combler le fossé : Ne laisser personne ni aucun lieu de côté ». Organisée conjointement avec ONU-Habitat, la célébration a été l'occasion d'attirer l'attention sur le problème des inégalités croissantes et les difficultés à surmonter dans les villes et les établissements humains. Les mesures que la Türkiye a prises récemment pour offrir des logements sociaux et des services de base connexes ont été citées à titre de pratique nationale exemplaire visant à réduire les inégalités aggravées par la pandémie de COVID-19. Parallèlement, la Türkiye continuera de promouvoir l'urbanisation durable en sa qualité de membre du Groupe des Amis d'ONU-Habitat, de l'urbanisation durable et du Nouveau Programme pour les villes.

La séance est levée à 13 heures.